

CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2022

L'an deux mille vingt deux, le 4 du mois d'avril le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean ROUX dans le respect des gestes barrières.

Date de convocation : 28/03/2022

PRESENTS : MM ROUX Jean, DUMONT Michel, LANNES Jean-Louis, FUSEAU Michaël, GARD Daniel, DUPIELLET Françoise, MAGNOL Pierre, Michèle ROUSSEAU, , COVIAUX Christian, MOREAU Nathalie, DUPERRIN Marc, , Nicolas CHAZOT, Carine TRILLES, Severine HERR

ABSENTS EXCUSES : Corine DOUCET qui donne pouvoir à M ROUX
Claude MARTIN qui donne pouvoir à Nathalie MOREAU
VERSAUD Patrick qui donne pouvoir à M. FUSEAU
Nahid GARDERON qui donne pouvoir à Pierre MAGNOL
Catherine COUPAUD a quitté la séance

SECRETAIRE : DUMONT Michel

Monsieur ROUX procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte rendu du 28/02/2022. Adopté à l'unanimité.
Il demande de modifier l'ordre du jour et de passer en premier le dossier CABINET MEDICAL et de rajouter achat terrain Les Fouzinards. Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Informations sur les décisions prises en application de l'article L2122.22 Du Code Général des Collectivités Territoriales -DIA -
VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
COMPTE ADMINISTRATIF
COMPTE DE GESTION
AFFECTATION DES RESULTATS 2021
VOTE DEX TAUX
BUDGET
CABINET MEDICAL
JURY D'ASSISES
BAIL PSYCHOMOTRICIENNE
UKRAINE
LA PAROLE AUX COMMISSIONS
LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DIVERS

Mme COUPAUD quitte la séance.

CABINET MEDICAL

Le Maire informe le conseil de son entretien avec le docteur SAURA en présence de M LANNES vendredi 1^{er} avril au sujet de la vente du cabinet médical à la commune.

M SAURA a renouvelé sa demande de loyer à 600 € maximum.

Il souhaiterait également que l'on puisse s'orienter vers un emprunt sur 20 ans, M LANNES communique les résultats de l'étude des différents prêts possibles.

S'en suit un large débat, Mmes HERR et TRILLES ne veulent pas se laisser dicter les règles, la commune doit rester maître de ses actes

M FUSEAU prend la parole.

Un vote à bulletin secret est demandé pour une révision du montant du loyer à 600 €
2 pour – 14 contre – 2 blanc

Le conseil maintient donc sa proposition de loyer à 650 € hors charges.
Un courrier sera adressé en ce sens aux médicaux.

2022/39 - TERRAIN LES FOUZINARDS

Le Maire informe le conseil de la vente de la parcelle 217ZD n° 18 de 2 HA 57 Les Fouzinards pour la somme de 20 000 €, après un large débat le conseil municipal souhaite faire valoir son droit de préférence conformément à l'article L 331-24 du Code Forestier et décide cet achat pour « Réserve Foncière ». Le conseil municipal autorise le maire à signer tous les documents afférents. La SAFER sera également contactée pour cet achat.

Pour 18

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Suite aux ventes ci-dessous sur la commune, la municipalité n'a pas souhaité faire valoir son droit de préemption :

- 23/03/2022 Me PETIT – Vente CHAUMEAU - ZA 33 – Lafosse – 400 m2
- 28/03/2022 Me MASSON Vente cts COUREAUD – ZC 196 – 94 Impasse de la Pourcaud

2022-40 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents les subventions ci-dessous aux associations. Ne prend pas part au vote :

- M DUPERRIN pour le Comité de Jumelage

POUR : 17

2022/41 -COMPTE ADMINISTRATIF POUR 17

Sous la présidence de M. DUPERRIN Marc, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi

Fonctionnement

Dépenses	1 502 903.91€
Recettes	1 922 882.68€
Résultat de l'exercice	419 978.77€
Excédent de clôture 2020 à affecter	2 220 921.65€
Résultat de clôture à affecter :	2 640 900.42€
Investissement	
Dépenses	2 130 865.17€
Recettes	672 349.78€
Résultat de l'exercice	-558 515.39€
Résultat reporté de 2020	632 437.98€
Résultat comptable cumulé	73 922.59€
Restes à réaliser	
Dépenses engagées	292 214.29€
Restes à réaliser :	187 247.73€
Solde des RAR	-104 966.26€
Excédent (+) réel de financement	31 043.97€

Hors de la présence de M. Jean ROUX, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2021.

2022/42 -COMPTE DE GESTION

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice écoulé,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2022/43 -AFFECTATION DE RESULTATS 2021

2022/44 -VOTE DES TAUX

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux de 2021, soit :

TAXE FONCIERE BATI	37.50 %
TAXE FONCIERE NON BATI	71.56 %

2022/45 -BUDGET

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 18/03/2022, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	3 135 000.00 €
Dépenses et recettes d'investissement :	1 202 902.45 €

Adopté à l'unanimité pour 18

2022/46 -JURY D'ASSISES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'Assises, il a été procédé au tirage au sort, de 5 électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du Jury Criminel pour l'année 2023. Ce tirage au sort a désigné :

- LE GUEN Severine
- BRUNET Pascal
- JOBLET Françoise
- ANDRIANANDRASANA Nomenjanahary
- SOULE Angélique

2022/47- BAIL PSYCHOMOTRICIENNE

Par courrier du 8/03/2022 Mme DUPOUY nous fait part de son départ du local 545 rue de l'hôtel de ville à la date du 30/04/2022 et propose pour la remplacer Mme MARTINELLO psychomotricienne également.

Après délibération, le conseil municipal :

-prend note du départ de Mme DUPOUY et autorise le maire à lui rendre la caution de 402.41 € après état des lieux,

-autorise le maire à signer un nouveau bail avec Mme MARTINELLO pour la location du local 545 rue de l'Hôtel de ville au 1/05/2022 pour un montant de loyer de 420 €.

POUR 18

2022/48 - UKRAINE :

M LE MAIRE indique qu'une mère de famille et son enfant scolarisé en maternelle ont été accueillis sur PUGNAC. La mairie reste à l'écoute de cette famille.

Le Maire propose d'apporter une aide aux victimes du conflit ukrainien, après un large débat le conseil décide de verser un don de 2500 €. Adopté à l'unanimité.

Cette somme sera versée au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales FACECO par l'intermédiaire de la DSFIPE.

POUR 18

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

-Mme DUPIELLET signale une augmentation des effectifs aux écoles depuis septembre (23 enfants en plus accueillis). Les enfants hors commune ne peuvent être inscrits par manque de place.

Le PERMIS INTERNET a été une belle réussite, quelques élèves en rattrapage.

Elle donne le compte rendu de la réunion des Syndicats Secondaires de BLAYE. Les terrains de la famille PIPAT vont être achetés pour un agrandissement du lycée. La REGION s'est chargée de la dépollution du site. La participation de la commune s'élève à 1080 €.

Pierre MAGNOL rend compte de la réunion du collège, 80 élèves inscrits. La participation de la commune sera de 22 960 €.

Mme DUPIELLET rend compte de la réunion de la COMMISSION CULTURE.

Actuellement une exposition photos à la Médiathèque du 6 au 30/04 LA Famille Millefeuilles.

Elle indique que les voiles ont été installées devant la Médiathèque. Il s'ensuit des remarques sur l'utilité de celles-ci.

- M DUMONT signale que le nouveau bâtiment garderie est clos et couvert. L'isolation est en cours ainsi que l'installation des CLIMS.
- M GARD précise que les travaux d'éclairage ont été réalisés par le SDEEG au parking de la crèche et au City Stade ;
- M LANNES indique qu'il va programmer une réunion avec la commission voirie maintenant que le budget est voté.
- **RECRUTEMENT M PEROT**
M LANNES informe le conseil du recrutement de M. PEROT Stéphane en remplacement de M CAMIADE qui est prolongé en Congé Longue Maladie jusqu'en juillet. En réponse à M GARD sur le choix de cet agent, M PEROT est titulaire du permis C et dispose d'habilitation en électricité et divers CACES. Le Maire est chargé d'établir le contrat avec M PEROT pour 6 mois.
- MME MOREAU rend compte de la venue de M DION qui a procédé aux sondages hydrogéologiques obligatoires pour les communes de plus de 2000 habitants pour les extensions de cimetière.
- M ROUX, signale que des analyses complémentaires ont été demandées pour le dossier ATOL.
- M DUPERRIN souligne que les vitraux à la chapelle seront installés lundi.
- M GARD fait part au conseil des plantations dans le jardin de la mairie. Il est étonné du choix de l'arbre qui ne correspond pas à la décision de la commission.
- Mme MOREAU demande à quoi sert la commission espaces verts si on agit sans tenir compte de son avis et sans arguments pour étayer ce changement ?
Elle propose d'envoyer à tous les élus le compte rendu de Mme PAULIET du CAUE qui, à la demande de la commission est venue apporter son expertise sur la gestion différenciée de nos espaces publics. En ayant une vision globale des travaux à y mener, l'objectif est de mieux et moins intervenir, ce qui libèrera du temps pour nos agents.

Elle nous encourage à faire appel à un paysagiste-concepteur pour nous permettre de faire évoluer l'ensemble de nos espaces communaux vers plus de bien être pour nos concitoyens et l'application intelligente des nouvelles règles environnementales.

- M GARD rend compte de la réunion au SMICVAL qui a été très enrichissante. La commune va devoir communiquer sur les regroupements de collecte (le porte à porte prenant fin). Une taxe incitative sera mise en place et l'accès aux déchetteries risque de devenir payant. M le Maire pense qu'une réunion publique va devoir être organisée. Mme LAROCHE du SMICVAL pourrait être reçue avec les Présidents d'association.
- M GARD déplore les articles dans la presse sur le cabinet médical.

LE POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

-M FUSEAU rend compte des réunions sur le PACTE FISCAL ET FINANCIER. Ce dossier est très compliqué, les élus n'ont pas tous la même vision de l'intérêt collectif.

Pour la TAXE D'AMENAGEMENT un reversement de 40 % pour la Communauté de communes a été proposé et 60 % à la commune mais les élus ne semblent pas d'accord.

- Des réunions sur le SIADD sont prévues
- Les travaux piscine sont en cours
- Lors de la Conférence des Maires, sera abordée l'Aide de Gironde Numérique pour l'enfouissement et le remplacement des poteaux pour LA FIBRE
- MME ROUSSEAU donne le compte rendu de la réunion sur le TOURISME, 3 axes sont en cours
 - 1) Le tourisme fluvial qui est bien réparti
 - 2) L'œnotourisme
 - 3) Mise en valeur du patrimoine bâti et culturel. Une carte ambassadeur est proposée pour la population de la Haute Gironde en partenariat avec l'office de tourisme.
Le budget s'équilibre, très peu de participation de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.